

Est t'il toujours valable Donations entre époux

Par clodio1, le 20/06/2014 à 15:44

Nous avons fait une donation entre époux, le 01/09/1984
Nous sommes marié depuis 1983
Nous avons 2 enfants 46 et 50 ans
Si je devais disparaitre avant mon épouse
Serait elle obligé de donner la part aux enfant, ce qui, pour elle serait obligé de vendre sa maison, et se retrouver sans rien ayant une toute petite retraite
D' avance merci pour la réponse